

Décision n° 2023-1313
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 9 juin 2023
renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Worldline France

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Worldline France reçu le 6 juin 2023, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 9 juin 2023, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 9 juin 2043, à la société Worldline France (Siren : 509 750 105) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros polyvalents	09 70 11	2021-1193	Métropole
Numéros polyvalents	09 71 10	2021-1193	Métropole
Numéros polyvalents	09 72 00	2021-1193	Métropole
Numéros polyvalents	09 88 11	2021-1193	Métropole
Numéro court généraliste	39 31	2021-1193	National
Numéro court généraliste	39 79	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 06	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 19	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 33	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 42	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 44	2021-1193	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 88	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 10	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 32	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 37	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 40	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 75	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 77	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 11	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 19	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 44	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 70	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 05	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 10	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 11	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 70	2021-1193	National

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 11	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 44	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 11	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 26	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 22	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 33	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 44	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 55	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 22	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 44	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 00	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 03	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 33	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 77	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 00	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 22	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 40	2021-1193	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 50	2021-1193	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 03	2021-1193	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 33	2021-1193	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 33	2021-1193	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 34	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08540	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08541	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08542	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08543	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08544	2021-1193	National

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Code point sémaphore national	08545	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08546	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08547	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08548	2021-1193	National
Code point sémaphore national	08549	2021-1193	National
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	FL	2021-1193	National

- Article 2.** La société Worldline France acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Worldline France et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 9 juin 2023

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales